

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7609 SÉANCE DU 2 juin 2025

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial (absent)
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

MODIFICATION DE L'APPELLATION « BUREAU DU
NIONWENTSİO » PAR « DIRECTION DU ONYIONHWENTSİIO' »

Attendu que le 21 février 2005, par l'adoption de la résolution #5688, le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») a adopté le système d'écriture standardisé pour la langue wendat, tel que recommandé par le comité linguistique;

Attendu que depuis 2006, les recherches sur la langue wendat se sont poursuivies, notamment par le biais du projet de revitalisation Yawenda;

Attendu que le 26 janvier 2009, par l'adoption de la résolution #6055, le Conseil a créé la Commission de toponymie wendat afin de reconnaître et d'affirmer son patrimoine toponymique sur son territoire;

Attendu que le 15 février 2010, par l'adoption de la résolution #6137 et à la lumière de nouvelles découvertes, le Conseil a adopté le nouveau rapport sur la standardisation de la langue wendat pour procéder à des ajustements et à des précisions;

Attendu que le Conseil croit essentiel que des efforts supplémentaires soient consentis afin de favoriser l'identité wendat à travers une multitude d'actions et de manifestations culturelles;

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 2 juin 2025 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7609 SÉANCE DU 2 juin 2025

MODIFICATION DE L'APPELLATION « BUREAU DU
NIONWENTSİO » PAR « DIRECTION DU ONYIONHWENTSİIO' »

Attendu que le droit inhérent de la Nation Wendat (« Nation ») de revivifier, d'utiliser et de développer sa langue est garanti par la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* qui trouve application en droit canadien et que ce même droit est protégé par la Constitution du Canada;

Attendu que le Conseil est dans un processus de revitalisation de la langue wendat;

Attendu que le Conseil a pour objectif de tendre vers l'affirmation, l'authenticité, la véracité de sa langue et de sa culture et de se conformer à la standardisation de la langue wendat;

Attendu que le 28 janvier 2008, par l'adoption de la résolution #5962, le Conseil a créé le Bureau de négociations revendications afin de protéger, mettre en œuvre et faire reconnaître les droits ancestraux, protégés par traité de la Nation et de ses membres, de même que d'assurer son développement par la négociation et la mise en œuvre des stratégies territoriales;

Attendu que l'appellation « Bureau de négociations revendications » a depuis été modifiée pour « Bureau du Nionwentsıo »;

Attendu que le 26 avril 2025, lors d'une assemblée des Chefs familiaux sur le thème de l'affirmation et de la valorisation identitaire, les membres de la Nation ont été invités à statuer sur la proposition de modifier l'appellation « Bureau du Nionwentsıo » pour celle de « Direction du Onyionhwentsıio' »;

Attendu que dans la langue wendat standardisée, le mot Nionwentsıo doit être écrit Onyionhwentsıio';

Attendu que lors de cette assemblée, les membres de la Nation présents se sont prononcés en faveur de cette proposition.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 2 juin 2025 Résolution adoptée à l'unanimité


SECRÉTAIRE
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7609 SÉANCE DU 2 juin 2025

MODIFICATION DE L'APPELLATION « BUREAU DU
NIONWENTSİO » PAR « DIRECTION DU ONYIONHWENTSİIO' »

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef familial Yves Sioui, appuyé par le Chef familial Stéphane B. Picard, et résolu :

- De modifier l'appellation « Bureau du Nionwentsio » pour la remplacer par « Direction du Onyionhwentsio' »;
- Que toute référence antérieure à l'appellation « Nionwentsio » ou au « Bureau du Nionwentsio » ou à toute autre appellation similaire dans les lois, règlements, résolutions et politiques du Conseil ou tout autre document signifie respectivement « Onyionhwentsio' » et « Direction du Onyionhwentsio' »;
- Que lors de toute adoption ou modification aux lois, règlements ou politiques du Conseil, les références antérieures à l'appellation « Nionwentsio » ou au « Bureau du Nionwentsio » ou à toute autre appellation similaire soient modifiées respectivement par « Onyionhwentsio' » et « Direction du Onyionhwentsio' »;
- De mandater la Direction générale et l'ensemble des directions de mettre en place des mesures visant à ce que l'objet de la présente résolution soit mis en œuvre dans les meilleurs délais;
- De mandater la direction des Communications d'effectuer les modifications requises, notamment sur le site Internet de la Nation.

[Fin de la résolution]

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 2 juin 2025 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND